

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00018

Numéro SIREN : 834 333 817

Nom ou dénomination : 2PLOGISTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/020421

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise Société 2PLOGISTIQUE SASAdresse de l'entreprise 4 IMPASSE DU CLOS DU ROUP

31180 ROUFFIAC-TOLOSAN

N° de l'entreprise

Numéro SIRET * 83433361700015Durée de l'exercice en nombre de mois * 12Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				30 09 2021	30 09 2020
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	325	325
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	325	325
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	072	074	153 334	208 572
				26 452	16 964
CAPITAUX PROPRES	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	85 939	42 428
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	265 725	267 964
	Total général (I+II)	110	112	266 050	266 289
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *				120	120
Ecart de réévaluation				124	124
Réserve légale				126	126
Réserves réglementées *				130	130
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				132	132
Report à nouveau				134	134
Résultat de l'exercice				136	136
Provisions réglementées				140	140
Provisions pour risques et charges				142	142
Emprunts et dettes assimilées				154	154
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				156	156
Fournisseurs et comptes rattachés *				164	164
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				166	166
Produits constatés d'avance				172	172
Total III				176	176
Total général (I + II + III)				180	180
REVENUS					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXPERTISE COMPTABLE COCITANE

"Certifié conforme à l'original"

P. LAJUEAL
Paris 1.

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Exemple à conserver par le déclarant

Désignation de l'entreprise Société 2PLOGISTIQUE SAS

A - RESULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13 0 0 9 2 0 2		13 0 0 9 2 0 2 0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue	biens	215	214	
		dont export et livraisons intracommunautaires			
		services *	217	218	685 521
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	504 760
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	610	
			232	686 130	
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			752
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		505 511
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :		242	633 427
		- mobilier			462 159
		- immobilier			108
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxa professionnelle CFE et CVAE *	243	200	
	Rémunérations du personnel *		250	22 252	10 313
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	9 394	4 541
Dotations aux amortissements *		254			
Dotations aux provisions		256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour impositions commerciales à l'export *	259			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		690	
	Total des charges d'exploitation (II)		264	666 345	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	19 785	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers		280		
	Produits exceptionnels		290		
	Charges financières		294	116	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 59 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices *		306	2 950	
			310	4 155	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			312	16 719	
E - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			314	23 546	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)		324	2 950	
	Divers * dont intérêts exonérés des cotisations d'associés	247			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritimes		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritimes		999		
	DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritimes		997	
Entreprises portuaires (cf. annexe I)		986			
Repas d'entreprises de distribution (cf. annexe I)		987			
Repas d'entreprises de distribution (cf. annexe I)		988			
Repas d'entreprises de distribution (cf. annexe I)		989			
Repas d'entreprises de distribution (cf. annexe I)		990			
Repas d'entreprises de distribution (cf. annexe I)		991			
Repas d'entreprises de distribution (cf. annexe I)		992			
Repas d'entreprises de distribution (cf. annexe I)		993			
Repas d'entreprises de distribution (cf. annexe I)		994			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	19 669	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur la résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	19 669	

Double N° 2PLOG en Euros.

EXPERTISE COMPTABLE COCITAVE

à l'origine conforme à l'original

P. LAJERAR

**Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires
réunie le 22 Février 2022**

Le 22 Février 2022, à 09 heures, les actionnaires de la société 2PLOGISTIQUE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 4 Impasse du Clos du Loup 31180 ROUFFIAC TOLOSAN, immatriculée au RCS de TOULOUSE, sous le numéro SIREN 834 333 817 se sont réunis au 4 Impasse du Clos du Loup 31180 ROUFFIAC TOLOSAN, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 15 Janvier 2022.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur LAUZERAL Pascal, président de la société

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
- Affectation du résultat et distribution de dividendes ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires

Puis lecture est donnée du rapport du président.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

P.L. T.P.

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice, qui se montent à 16 719 € (seize mille sept cent dix-neuf euros), sont affectés comme suit :

- De reporter à nouveau la somme de 12 419€ ;
- De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 4 300 €, chaque associé recevra un dividende de 44.00 € par part sociale détenue.

M. LAUZERAL Pascal détient 51 parts sociales et recevra $51 \times 44 \text{ €} = 2\,244.00\text{€}$

M. PASTRE Philippe détient 49 parts sociales et recevra $49 \times 146.00 \text{ €} = 2\,156.00 \text{ €}$

Par la suite la société déposera la déclaration n°2777D.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

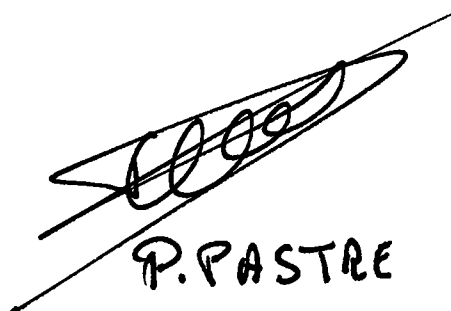
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 23 des statuts, par les associés pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures



P. LAUZERAL



P. PASTRE

P.L

P.P